

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INFORMATIONS IMPORTANTES

Rentrée 2025

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Il s'agit d'une taxe nationale obligatoire, qui sert à financer des actions destinées à améliorer les conditions de vie sur les campus.

Sont exonérés :

- les boursiers sur critère social du CROUS ;
- les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ;
- les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire ;
- les demandeurs d'asile.

Ne sont pas concernés par le dispositif :

- les étudiants inscrits en formation continue ;
- les étudiants bénéficiant d'un contrat professionnel ;
- les étudiants venant dans le cadre d'un échange international (hors doubles-diplômes).

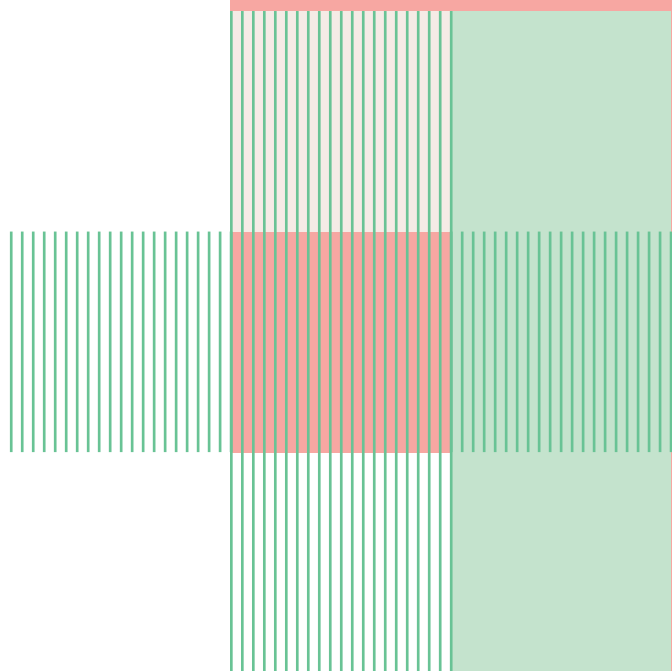
Pour payer la CVEC :

1. Connectez-vous sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) ou créez-vous un compte

Si vous créez votre compte, un numéro Identification National Étudiant vous sera demandé, si vous n'en avez pas, cochez la case « je n'ai pas d'INE ». Il pourra alors vous être demandé de télécharger votre lettre d'admission à l'INSA Rennes.

2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquittez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter impérativement lors de votre inscription

Sans cette attestation, vous ne pouvez pas vous inscrire à l'INSA Rennes !



SANTÉ

Sécurité Sociale

Les ressortissants européens doivent être en possession de la carte européenne d'assurance maladie. Ils pourront ainsi obtenir le remboursement des dépenses de santé en France auprès de l'organisme de sécurité sociale de leur pays d'origine. Dans le cas contraire, ils doivent s'affilier à la sécurité sociale française.

Les étudiants non-ressortissants d'un pays de l'Union Européenne titulaires d'un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) ou d'un titre de séjour doivent obligatoirement s'affilier, une fois inscrit à l'INSA, à la Sécurité Sociale Française.

*Un conseiller est à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30
à 17h30 pour vous aider
dans vos démarches ☎ 3646*

*S'affilier à la sécurité
sociale*



Mutuelle complémentaire

En complément, il est fortement conseillé d'adhérer à une mutuelle. Cette assurance complète les prestations de la Sécurité Sociale. Vous devez également prendre une assurance responsabilité civile (obligatoire pour s'inscrire à l'INSA Rennes). Pour trouver une mutuelle, vous pouvez faire une recherche sur internet en tapant « mutuelle étudiante Rennes ». La plupart des banques offrent également ce type de service.

Visite médicale

Les étudiants non-ressortissants de l'Union Européenne doivent également effectuer une visite médicale obligatoire au cours de leur première année en France.

En savoir +



FORMALITÉS DE SÉJOUR

Validation du VISA étudiant

Les titulaires d'un « VISA long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) » - pour des séjours d'une durée de quatre mois à un an - doivent obligatoirement valider en ligne leur visa dans les trois mois suivant l'arrivée en France.

En cliquant sur « Je valide mon VLS-TS », les étudiants et chercheurs concernés (VLS-TS avec la mention étudiant ou passeport talent chercheur) doivent indiquer leur numéro de VISA et suivre les instructions jusqu'à validation du dossier. Ils doivent également acheter un timbre fiscal électronique (uniquement vendu sous la forme dématérialisée ou électronique).

L'achat se fait via le service en ligne, avec une carte bancaire, en cliquant sur « Acheter un timbre fiscal électronique ». Sinon, l'achat peut s'effectuer dans certains bureaux de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

En savoir +



Renouvellement du titre de séjour

À partir du 25 août 2025, le Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI) met à disposition des étudiants internationaux un guichet pour les accompagner dans la démarche en ligne de renouvellement du titre de séjour. La demande d'accompagnement s'effectue sur rendez-vous à prendre en ligne. L'accompagnement du CMI vous permet de déposer un dossier complet, ce qui évite le rallongement du délai d'obtention du titre de séjour. Veillez à bien respecter le jour et l'heure du rendez-vous.

En savoir +



Pour prendre un rendez-vous en ligne



Pour toute assistance dans vos démarches, contactez le Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI) :

☎ +33 (0)2 23 23 75 75

> cmi@univ-rennes.fr

f CMI Rennes

cmirennnes

ACCUEIL - INFOS PRATIQUES

Le Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI)

Le Centre de Mobilité Internationale de Rennes accompagne les étudiants internationaux avant, pendant et après leur séjour. Il met à disposition un guide des étudiants internationaux à Rennes, ainsi qu'un ensemble de services pour les accompagner dans leurs démarches.

Pendant leur séjour, le Centre de Mobilité Internationale de Rennes propose un programme d'activités culturelles et touristiques pour faire découvrir Rennes et sa région ainsi qu'un ensemble d'informations pratiques pour simplifier leur séjour à Rennes. Enfin, pour favoriser les rencontres entre étudiants internationaux et étudiants rennais, le CMI Rennes organise des événements interculturels et valorise les manifestations rennaises liées à l'international, en donnant des idées de sorties.

En savoir +



La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peut, sous certaines conditions, verser aux étudiants internationaux une allocation logement.

En savoir +



Vous souhaitez recevoir des informations sur vos démarches à effectuer, la vie étudiante et les événements qui vous concernent ?

Abonnez-vous à la liste de diffusion



Vous recevrez ainsi les messages du Service des Relations Internationales.

Promis ! On n'envahira pas votre boîte de réception !

INFORMATIONS ET ÉVÉNEMENTS

> Le BEAR, association étudiante de l'INSA Rennes aide et informe les étudiants internationaux. Il organise également des événements tout au long de l'année. Rendez-vous à la K-Fet ! (Foyer des Étudiants)
bear_insa

> Étudiants, doctorants et chercheurs internationaux en mobilité à Rennes, le Centre de Mobilité Internationale de Rennes vous invite à célébrer la rentrée en participant à son événement d'accueil le jeudi 4 septembre 2025 de 13h00 à 18h30. Venez partager des moments conviviaux, vous informer & rencontrer d'autres étudiants !

En savoir +

